

SP :  
Publication :

## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt huit septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt et un septembre, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : R. THOMAZO – C. EVANO – Nicole GUILLEMOT - M.F. JULE – M.A. LE GAL – J.C. MICHARD – Y. GARIN – Nicolas GUILLEMOT – A. LE GUYADER GRANDVALET – G. LE MESTREALLAN – J.Y. LE STUNFF – J.LOTHORE – V. NIGNOL - A.C. ORDRONNEAU – G. PERICO – P. ROBERT – E. ROMIEUX

Absents excusés : H. DUJON - S. MALVOISIN

–  
Procurations : H. DUJON ayant donné procuration à R. THOMAZO  
S. MALVOISIN ayant donné procuration à G. LE MESTREALLAN

Monsieur Guy LE MESTREALLAN a été désigné secrétaire de séance

### 2017-034 : Contrat d'association école privée 2017/2018

Monsieur le Maire, compte tenu de l'évolution des charges de fonctionnement de l'école publique propose au conseil municipal de revoir le montant de la participation communale dans le cadre du contrat d'association de l'école privée, à compter de septembre 2017.

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier

Après avoir délibéré

Le conseil municipal adopte les participations suivantes

Élève de primaire	330 €
Élève de maternelle	1190 €

Le conseil municipal adopte par analogie la participation suivante par élève de primaire de BUBRY scolarisé à l'école Diwan de PONTIVY : 330 €

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

### 2017-035 : Tarifs scolaires 2017-2018

Monsieur le Maire, propose de revoir les tarifs scolaires pour l'année scolaire 2017/2018 comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Objet	2017/2018
Fournitures scolaires ( écoles de Bubry)	45,50 €
Classes transplantées, sorties scolaires (écoles de Bubry)	14,50 €

Activités sportives (écoles primaires de Bubry)	65,50 €
Fonctionnement écoles extérieures (CAP/BAC Pro)	24,00 €
Voyage éducatif des collèves	24,00 €
Éveil musical (écoles de Bubry)	14,50 €
Subvention USEP les plumes	5,00 €

Après avoir pris connaissance des propositions

Après avoir délibéré

Le conseil municipal adopte les tarifs comme proposés

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

### 2017-036 : Décision modificative n°1 (DM)

Madame Marie Françoise JULE, Adjointe déléguée aux finances, informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur les modifications budgétaires suivantes :

#### Budget principal

Opération		Objet	Modification
2184-48	DI	Acquisition matériel, mobilier, logiciel	+ 10 000,00 €
2315-50	DI	Voirie rurale	+ 15 000,00 €
2315-51	DI	Voirie urbaine	- 15 000,00 €

Opération		Objet	Modification
1641	RI	Emprunt	+ 10 000,00 €

Après avoir pris connaissance des éléments présentés et après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les modifications budgétaires proposées.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

### 2017-037 : Modification des statuts de Lorient Agglomération

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Lorient Agglomération a décidé par une délibération du 27 juin 2017 de procéder à une modification de ses statuts au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

En effet la loi NOTR du 07 août 2015 apporte des modifications aux compétences exercées par les Communautés d'agglomération : Intégration de la compétence GEMAPI. Par ailleurs Lorient Agglomération devra assurer la gestion des eaux pluviales urbaines au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après avoir pris connaissance du projet de nouveaux statuts et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de Lorient Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et mandate le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

#### **2017-038 : Donation à la Commune des parcelles AC14 & AC15**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les conjoints BEDARD et LE MARHOLLEC propriétaires des parcelles cadastrées section AC n°14 et AC n°15, situées route de Melrand (respectivement 174 et 155 m<sup>2</sup>) souhaitent en faire don à la commune.

Après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte cette donation
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette transaction et à régler les frais nécessaires à l'acquisition.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 13	Abstention : 6	Contre : 0

#### **2017-039 : Donation à la Commune des parcelles AC129, AC179 & AC183**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par un courrier reçu le 11 juillet dernier, Madame Yvette AUFFRET propriétaire des parcelles cadastrées section AC n°129, AC n°179 et AC n°183 (Succession Louis LE FORT) d'une superficie totale d'environ 11 417 m<sup>2</sup> souhaite en faire don à la commune.

Après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte cette donation
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette transaction et à régler les frais nécessaires à l'acquisition.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

#### **2017-040 : Lotissement de Pont Castel – Prix de vente des lots**

Le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement du projet de lotissement de Pont-Castel. Le marché devrait être lancé cet automne et les travaux se dérouler à partir de la fin de l'année. Le montant des travaux est estimé par le Maître d'œuvre à 430 000 € HT pour 8 700 m<sup>2</sup> à commercialiser (17 lots).

Il convient donc de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation en tenant compte de la situation excentrée de la Commune et du prix de vente des terrains en lotissement dans les Communes environnantes.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente des lots à 25 € HT le m<sup>2</sup> (soit pour information au taux actuel de TVA 30 € le m<sup>2</sup> T.T.C.)

Autorise le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

#### **2017-041 : Lotissement – Demande de Subvention Conseil Départemental (PST)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du projet de lotissement de Pont Castel qui s'élèverait à un montant de 430 000 € HT. La commercialisation des 17 lots laissant escompter une recette de 217 500 € (8 700 m<sup>2</sup> x 25 € HT) Il informe par ailleurs le Conseil que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territorial (PST).

Le plan de financement serait le suivant :

- Coût du projet : 430 000 € HT
- Produit de cession des lots : 217 500 € HT
- Subvention Département : 53 125 € HT
- Participation budget général : 159 375 € HT

Après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- adopte le projet présenté
- sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Département du Morbihan au titre du PST
- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires au dossier et à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

## 2017-042 : Centre de Bréhédigan – Demande de Subvention Conseil Départemental (PST)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le centre de placement collectif extérieur pour détenus en fin de peine installé au village de Bréhédigan et géré par l'AMISEP pour le compte du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) est installé dans des bâtiments achetés par la Commune pour cet effet. Il rappelle également que l'un des bâtiments avait subi des transformations qui ont été jugées non conformes par la commission de sécurité. Et il informe le conseil municipal de l'état d'avancement du projet de restructuration de celui-ci qui s'élèverait à un montant de l'ordre de 165 500 € HT. Il informe par ailleurs le Conseil que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territorial (PST). Le plan de financement s'établirait donc comme suit :

Opération	Montant H.T
Coût prévisionnel	165 500,00 €
DETR 27%	44 685,00 €
Département 25 %	41 375,00 €
État 4,8 %	8 000,00 €
Autofinancement 43,2 %	71 496,00 €

Après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte le projet présenté
- sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territorial (PST)
- adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessus et engage la Commune à financer la part non couverte par les subventions
- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires au dossier et à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

## 2017-043 : Subventions aux associations – 3ème partie

Madame GUILLEMOT, adjointe à la culture et au sport, informe le Conseil Municipal que les bénévoles de l'ASB ont repeint toutes les rambardes du stade de football municipal. L'ASB ayant payé la peinture, Madame GUILLEMOT propose que la Commune prenne en charge la partie matérielle via attribution d'une subvention :

- Association sportive de Bubry (subvention exceptionnelle) 300 €

Après avoir pris connaissance des éléments, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver cette proposition.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

## 2017-044 : Charte de l'agriculture et de l'alimentation - avis

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à une concertation avec les collectivités et les acteurs socio-économiques, une charte de l'agriculture et de l'alimentation a été approuvée à l'unanimité par les conseil communautaires de Lorient Agglomération et de Blavet-Bellevue-Océan, ainsi que par la chambre d'agriculture du Morbihan.

Cette charte s'articule de quatre défis :

- Préserver et valoriser les ressources de l'agriculture et de l'emploi
- Co-construire un projet alimentaire territorial durable et partagé
- Cultiver la qualité territoriale du pays de Lorient et favoriser la transition
- Agir pour une mise en œuvre adaptée, concertée et volontariste de la charte

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette charte de l'agriculture et de l'alimentation.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0